



Offre d'assurance et aperçu des prestations pour les clients privés

comparis.ch

Caisses maladie

Bien: 5.0

Enquête de satisfaction
06/2022



Possibilités d'économiser des primes

Variantes économiques à l'assurance obligatoire des soins

Vous avez le choix entre plusieurs variantes lors de la souscription de l'assurance de base. En plus de la variante standard (classic – libre choix du médecin), vous pouvez aussi choisir des modèles d'assurance alternatifs (MAA). Les prestations médicales sont identiques dans tous les produits. La différence: en cas de problèmes de santé, vous contactez toujours en premier lieu un interlocuteur désigné. Celui-ci définira le plan de traitement approprié. Vous bénéficierez ainsi d'une prise en charge conforme à vos besoins. Sans détours ni examens inutiles. De cette manière, les coûts de la santé, et donc vos primes, peuvent être maintenus à un niveau bas.

Assurance de base classique

Produit	Description des avantages du produit et des engagements
classic Libre choix du médecin	<ul style="list-style-type: none">- Vous avez un accès illimité au médecin de votre choix – dans toute la Suisse.- Vous décidez qui vous soigne: cabinet de médecin de famille, cabinet de spécialiste ou hôpital.- Vous avez en outre à votre disposition le cabinet de médecin de famille virtuel eedoctors. Informations sur eedoctors: www.sympany.ch/virtuel. Pour que le remboursement des coûts se déroule correctement, veuillez enregistrer Sympany comme assurance-maladie dans l'app eedoctors.

Modèles économiques (modèles d'assurance alternatifs, abrégé: MAA)

Produit	Description des avantages du produit et des engagements dans le MAA
flexhelp24 Conseils médicaux au centre de santé ou 24 heures sur 24 par téléphone/via l'app Medgate	<ul style="list-style-type: none">- En cas de problèmes de santé, vous consultez toujours en premier lieu un cabinet partenaire de Medgate ou le centre de consultation téléphonique/vidéo de Medgate.- Medgate coordonne le traitement et vous oriente vers un cabinet de médecin de famille, un cabinet de spécialiste ou un hôpital, si nécessaire.
casamed hmo Prise en charge médicale par votre cabinet HMO	<ul style="list-style-type: none">- En cas de problèmes de santé, vous consultez en premier lieu le cabinet HMO de votre choix.- Celui-ci coordonne votre traitement et vous oriente vers un spécialiste ou un hôpital, si nécessaire.
casamed médecin de famille Prise en charge médicale par votre médecin de famille	<ul style="list-style-type: none">- En cas de problèmes de santé, vous consultez toujours en premier le cabinet de médecin de famille de votre choix.- Celui-ci coordonne votre traitement et vous oriente vers un spécialiste ou un hôpital, si nécessaire.- Vous pouvez également vous adresser au cabinet de médecin de famille virtuel eedoctors.
casamed pharm Conseils médicaux à la pharmacie ou 24 heures sur 24 par téléphone/via l'app Medgate	<ul style="list-style-type: none">- En cas de problèmes de santé, vous consultez en premier lieu une pharmacie partenaire Sympany ou vous adressez au centre de consultation téléphonique/vidéo de Medgate.- Medgate ou la pharmacie partenaire coordonne le traitement et vous oriente vers un cabinet de médecin de famille, un cabinet de spécialiste ou un hôpital, si nécessaire.
callmed 24 Conseils médicaux 24 heures sur 24, par téléphone/via l'app Medgate	<ul style="list-style-type: none">- En cas de problèmes de santé, vous vous adressez toujours en premier lieu au centre de consultation téléphonique/vidéo de Medgate.- Medgate coordonne votre traitement et vous oriente vers un cabinet de médecin de famille, un cabinet de spécialiste ou un hôpital, si nécessaire.

Pour chaque modèle économique, le principe suivant s'applique: vous pouvez vous rendre directement dans un cabinet d'ophtalmologue, de gynécologue, de pédiatre et d'urgence – sans transfert.

Économisez dans l'assurance-maladie obligatoire

Vous pouvez adapter votre participation aux frais en choisissant la franchise annuelle dans l'assurance de base et économiser des primes. Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse. Les franchises suivantes sont possibles:

- Adultes: CHF 300.- | CHF 500.- | CHF 1'000.- | CHF 1'500.- | CHF 2'000.- | CHF 2'500.-
- Enfants: CHF 0.- | CHF 200.- | CHF 400.- | CHF 600.- pour Vivao Sympany AG et Kolping Krankenkasse AG. Pour Moove Sympany AG les franchises CHF 0.-/CHF 500.- s'appliquent.

Plus d'infos: www.sympany.ch/participation

Autres possibilités d'économies:
www.sympany.ch/economies

Économisez avec les assurances complémentaires facultatives

Rabais	Rabais pluriannuel
10%	En cas de conclusion de plus/premium ou hospita avec une durée de trois ans*
Rabais	Rabais de famille
30%	Sur les assurances complémentaires plus/premium ainsi que hospita , pour les assurés jusqu'à 18 ans, s'ils sont assurés dans le même contrat et dans la même catégorie de produits que le payeur de primes (à partir de la 2 ^e personne assurée)
Rabais	Libération du paiement des primes dès le 3 ^e enfant
100%	Assurances complémentaires gratuites pour le troisième et tous les autres enfants jusqu'à 18 ans, en cas d'assurance équivalente des frères et sœurs plus âgés jusqu'à 25 ans. Valable pour l'assurance complémentaire ambulatoire, l'assurance complémentaire d'hospitalisation, l'assurance complémentaire dentaire et l'assurance capital risque capita accident .

* En sont exclues **plus natura**, **premium natura** et **hospita privée**.

Autres assurances complémentaires LCA

Assurance dentaire complémentaire

dental

Couverture financière des soins dentaires et complément à **plus/premium**

Étendue des prestations	Contributions aux soins dentaires (orthopédie/chirurgie maxillaire, réparations, prophylaxie et contrôle) avec trois degrés de prestations au choix à la conclusion de l'assurance: 50 % par facture, max. CHF 1'000.- par année civile 75 % par facture, max. CHF 1'500.- par année civile 75 % par facture, max. CHF 5'000.- par année civile
	Prophylaxie et contrôle: max. CHF 100.- par année civile
	Délai d'attente de 6 à 12 mois à partir du début de l'assurance (ne vaut pas pour la prophylaxie et le contrôle)
	Traitements également possibles à l'étranger

Assurance en cas de décès ou d'invalidité suite à une maladie ou un accident

capita maladie

Soutien financier en cas d'invalidité ou de décès à la suite d'une maladie

Étendue des prestations	Prestations en capital pour tous ceux qui ne sont pas assurés par leur employeur pour les conséquences financières d'une maladie, par exemple les enfants, les adolescents, les personnes qui tiennent le ménage, les travailleurs indépendants et les propriétaires immobiliers
	Sommes d'assurance au choix pour le capital décès et invalidité jusqu'à concurrence de CHF 300'000.-
	Le capital assuré est versé après une maladie entraînant une invalidité ou un décès, indépendamment des autres assurances souscrites.

capita accident

Soutien financier en cas d'invalidité ou de décès à la suite d'un accident

Étendue des prestations	Prestations en capital pour tous ceux qui ne sont pas assurés par leur employeur pour les conséquences financières d'un accident, par exemple les enfants, les adolescents, les personnes qui tiennent le ménage, les sportifs, les travailleurs indépendants et les propriétaires immobiliers
	Sommes d'assurance au choix: Capital-décès jusqu'à CHF 150'000.- max. Capital-invalidité jusqu'à CHF 300'000.- max. (versement jusqu'à CHF 1'050'000.- possible en raison d'une augmentation des prestations jusqu'à 350 % selon le taux d'invalidité)
	Le capital assuré est versé après un accident entraînant une invalidité ou un décès, indépendamment des autres assurances souscrites.

Protection juridique en matière de santé

protect

Votre protection juridique dans les questions de santé

Étendue des prestations	Protection financière à l'échelle mondiale et conseil dans les cas de protection juridique en relation avec une atteinte à la santé
	Conseil, représentation et défense en cas de litige avec des fournisseurs de prestations médicales (médecins, hôpitaux, etc.) et des assurances (assurance responsabilité civile, accidents, maladie, invalidité, etc.)
	Prise en charge des coûts pour la défense des intérêts juridiques jusqu'à concurrence de CHF 250'000.- (Europe et États périphériques de la Méditerranée) et jusqu'à CHF 50'000.- (hors d'Europe) par cas
	L'assurance est valable pour toutes les personnes ayant souscrit à une police commune.

Assurance vacances et voyages d'affaires pour les frais de maladie et d'accident

tourist

Des voyages en toute sérénité pour toute la famille – aussi souvent que vous le voulez et où vous le voulez

Étendue des prestations	Prise en charge mondiale des frais médicaux et d'hospitalisation qui ne sont pas couverts par l'assurance de base – en cas d'urgences (maladie ou accident) pendant les vacances ou les voyages d'affaires et les séjours à l'étranger
	Contributions aux frais de transport (vers l'hôpital le plus proche ou en Suisse), aux opérations de recherche, de sauvetage et de déchargement
	Souscription possible pour les particuliers ou les familles avec des montants maximaux au choix de CHF 50'000.-, CHF 100'000.-, CHF 250'000.- ou CHF 500'000.- et une durée de voyage au choix

Assurance obligatoire des soins

L'assurance de base

Conformément aux dispositions légales, l'assurance de base couvre les coûts en cas de maladie, d'accident et de maternité

Traitement ambulatoire	Par des médecins, des chiropraticiens et des thérapeutes (logopèdes, ergothérapeutes et physiothérapeutes) avec diplôme fédéral, sur prescription médicale	Selon le tarif en vigueur Le produit classic offre le libre choix du cabinet. Dans tous les autres produits, vous choisissez votre premier interlocuteur en cas de maladie, à la conclusion du contrat (cf. page Possibilités d'économiser des primes).
Médecine alternative	Prestations pour les traitements de médecine alternative par des médecins formés, légalement reconnus ou par des praticiens en thérapies naturelles, naturopathes et thérapeutes reconnus par Sympany	Acupuncture, médecine anthroposophique, médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie classique et phytothérapie pratiquées par des médecins ayant suivi une formation postgraduée reconnue selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)
Étranger	Traitement ambulatoire (en cas d'urgence) Traitement hospitalier (en cas d'urgence) Traitements à choix (ambulatoires et hospitaliers)	Dans l'UE/AELE: prestations selon le tarif social du pays de séjour (présenter le verso de la carte d'assuré) Hors de l'UE/AELE: au max. double des coûts qui auraient été générés en Suisse Division commune, au sein de l'UE/AELE (hors pays de domicile): prestations selon le tarif social du pays de séjour (présenter le verso de la carte d'assuré); hors de l'UE/AELE: au max. le double des coûts qui auraient été générés en Suisse —
Moyens auxiliaires	Aides visuelles (Lunettes et lentilles de contact) Autres moyens auxiliaires (en cas de nécessité médicale et de prescription médicale)	Max. CHF 180.– par année civile jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. À partir de l'âge de 18 ans révolus, des prestations sont prévues en cas de modification de l'acuité visuelle pour cause de maladie et de maladies oculaires graves Selon la liste des moyens et appareils
Cures	Cures balnéaires, prescrites par le médecin, dans un établissement balnéaire reconnu en Suisse Cures de convalescence, prescrites par le médecin, dans un établissement de cure reconnu par Sympany, suite à une hospitalisation Bains thermaux, prescrits par un médecin	CHF 10.– par jour, max. 21 jours, frais médicaux selon tarif en vigueur — —
Médicaments	Médicaments prescrits par le médecin	Selon la liste des médicaments et préparations à charge des caisses-maladie
Maternité'	Examens de contrôle Préparation à l'accouchement et gymnastique postnatale (cours prodigués par une sage-femme) Aide-ménagère après la naissance Indemnité d'allaitement Conseil en allaitement	Examens de contrôle et échographies nécessaires CHF 150.– pour la préparation à l'accouchement — — Trois conseils en allaitement
Soins	Soins dans des EMS reconnus Aide et soins à domicile (Spitex), prescrits par le médecin et effectués au domicile par des fournisseurs de prestations reconnus Aide-ménagère, prescrite par le médecin Aide-ménagère, prescrite par le médecin à des personnes ayant la garde d'enfants	Traitements et mesures de soin selon le tarif en vigueur Traitements et mesures de soin selon le tarif en vigueur — —
Prévention	Détection précoce de maladies Vaccinations Examens gynécologiques préventifs Check-up Promotion de la santé et fitness	Pour certaines catégories à risque (p. ex. prévention du cancer de la peau, du côlon et du sein, etc.) Selon le plan de vaccination suisse (p. ex. tétanos, rougeole, oreillons, rubéole, etc.) Les deux premiers examens chaque année, ensuite tous les 3 ans — —
Traitements psychothérapeutiques		Psychothérapie médicale et psychologique selon le tarif en vigueur
Hôpital (Suisse)	Traitements hospitaliers aigus dans des hôpitaux reconnus Choix du médecin Séjour (confort de la chambre) Réadaptation stationnaire Séjours psychiatriques stationnaires Rooming-in (Séjour simultané d'un des parents avec l'enfant dans la même chambre ou en cas d'hébergement en dehors de l'hôpital). ²	Prise en charge intégrale des coûts en division commune, conformément à la liste cantonale des hôpitaux sur votre site Pas de libre choix du médecin Chambre à plusieurs lits Prise en charge intégrale des coûts en division commune, conformément à la liste cantonale des hôpitaux sur votre site Prise en charge intégrale des coûts en division commune, conformément à la liste cantonale des hôpitaux sur votre site —
Frais de transport	Transports d'urgence médicaux chez le médecin / à l'hôpital Actions de recherche, de sauvetage et de dégagement Rapatriements Frais de trajet (sur présentation d'une prescription médicale, p. ex. en cas de dialyse, de chimiothérapie ou de radiothérapie)	50 %, max. CHF 500.– par année civile pour les transports pour raison médicale Sauvetages en Suisse: 50 %, max. CHF 5'000.– par année civile (sans les rapatriements, actions de recherche et de dégagement) 50 %, max. CHF 500.– par année civile pour les transports pour raison médicale
Soins dentaires	Maladies graves du système de la mastication et maladies graves en général Dommages dentaires causés par un accident Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 25 ans Examen de contrôle, y c. radiographie jusqu'à l'âge de 25 ans Extraction des dents de sagesse	Par exemple maladies du maxillaire, tumeurs, kystes et inflammations du maxillaire Prise en charge intégrale des coûts de la dent accidentée, si l'accident est inclus dans l'assurance de base — — —

Assurance complémentaire pour prestations ambulatoires

plus

Le complément avantageux à l'assurance de base

premium

Pour les grandes exigences

	sans natura		avec natura	
Traitement ambulatoire	—			
Médecine alternative	sans natura		avec natura	
Méthodes reconnues selon la liste Sympany ³	50% des frais		80% des frais	
Méthodes étendues selon la liste Sympany ³	Aucune prise en charge des coûts		50%, max. CHF 1'000.- par année civile	
Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposopiques ainsi qu'oligoéléments)	80% des frais		80% des frais	
Limite globale de la médecine alternative	CHF 3'000.- par année civile		CHF 6'000.- par année civile	
Étranger	Prise en charge intégrale des coûts en complément de l'assurance de base			
	—			
	—			
	Les coûts des traitements ambulatoires à l'étranger sont pris en charge (franchise de CHF 300.- et quote-part de 10%)			
Moyens auxiliaires	Enfants jusqu'à 18 ans: max. CHF 270.- par année civile Adultes: max. CHF 270.- sur une période de trois années civiles 50%, max. CHF 250.- par année civile		Enfants jusqu'à 18 ans: max. CHF 420.- par année civile Adultes: max. CHF 420.- sur une période de trois années civiles 50%, max. CHF 250.- par année civile	
Cures	—			
	—			
	50%, max. 12 entrées			
Médicaments	90% illimités pour les médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base et ne sont pas exclus par Sympany			
Maternité¹	—			
	Max. CHF 200.-			
	—			
	CHF 250.- par enfant			
Soins	—			
	—			
	—			
	—			
Prévention	—			
	80%, max. CHF 220.- par année civile			
	90%, un examen par an (tous les 3 ans au titre de l'assurance de base) Max. CHF 300.- par année civile			
	Être en forme (cours de promotion de la santé, p.ex. conseil en nutrition, désaccoutumance au tabac): max. CHF 150.- par année civile.; Rester en forme (mesures de prévention telles que les associations sportives, le fitness, les cours de relaxation): max. CHF 200.- par année civile			
Traitements psychothérapeutiques	Traitement de maladies psychiques par des thérapeutes non-médecins avec autorisation cantonale: 50%, max. CHF 1'000.- par année civile, dans la mesure où les coûts ne sont pas pris en charge par l'assurance de base.			
Hôpital (Suisse)	—			
	—			
	—			
	—			
	—			
	—			
Frais de transport	100% des coûts (en complément de l'assurance de base) Opérations de recherche: max. CHF 100'000.- par année civile Max. CHF 100.- par année civile			
Soins dentaires	—			
	—			
	70%, max. CHF 10'000.- (délai d'attente de 2 ans, sauf en cas d'assurance précédente équivalente et si au moins l'un des parents est assuré chez Sympany) CHF 60.- par an 90% des frais			
	70%, max. CHF 15'000.- (délai d'attente de 2 ans, sauf en cas d'assurance précédente équivalente et si au moins l'un des parents est assuré chez Sympany) CHF 60.- par an 90% des frais			

Sympany. Une assurance au top

Sympany est l'assurance-maladie qui marque des points en matière de service et de prestations. Nous vous offrons exactement ce dont vous avez besoin. Et vous pouvez compter sur nous, dans toutes les situations de la vie.

Les personnes assurées chez Sympany s'en réjouissent

- Versements d'excédents: si les coûts des soins médicaux sont nettement inférieurs aux prévisions formulées au moment de la fixation des primes, Sympany rembourse à ses clientes et clients les excédents des assurances complémentaires.
- Gratuitement aux bains: jusqu'à 25 ans, nos assurés bénéficient de l'entrée gratuite dans près de 90 piscines en plein air en Suisse et au sud de l'Allemagne.
- Contribution à l'abonnement de fitness ou à l'adhésion à une association sportive.
- Le bouche à oreille parmi les clients: jusqu'à CHF 100.- pour chaque intermédiation réussie
- Conclusion prénatale des assurances de base et complémentaires possible. Les assurances complémentaires sont gratuites le mois de la naissance.
- Admission des enfants jusqu'à 3 ans dans l'assurance dentaire complémentaire **dental** sans examen de santé
- Numéro d'urgence 24 h (coordonne les transports d'urgence et rapatriements, les opérations de sauvetage, etc.):
+41 41 480 44 22

Vous trouverez de plus amples informations sur www.sympany.ch ou auprès du service à la clientèle au +41 58 262 42 00.

Tout simplement numérique avec mySympany

Avec le portail clients et l'app mySympany, vous réglez toutes vos affaires d'assurance rapidement et facilement en ligne. Sans papier. Essayez dès maintenant!

Vos avantages:

- **Économiser du temps et de l'argent**
Photographiez simplement les factures et les justificatifs avec l'app ou téléchargez-les et remettez-les directement sur le portail clients
- **Meilleure vue d'ensemble**
Carte d'assuré numérique, police, facture de primes et décompte de prestations à un seul endroit
- **Contact direct avec le service clients**
Envoyer des messages depuis mySympany
- **Contribution à la protection de l'environnement**
Communiquer sans papier: recevoir tous les documents sous forme numérique
- **Saisie simple des données**
Modifier soi-même les données personnelles comme l'adresse ou les coordonnées de paiement
- **En toute sécurité**
Sécurité et protection des données garanties

Vous n'avez pas encore accès à mySympany? Chargez l'app maintenant sur votre smartphone ou inscrivez-vous sur my.sympany.ch



Mentions légales:

- Cet aperçu des prestations doit vous faciliter la comparaison des prestations. La loi, les conditions générales d'assurance (CGA) et les dispositions complémentaires sont seules déterminantes pour établir l'étendue exacte des prestations.
- Sympany Versicherungen AG se réserve le droit d'adapter en tout temps les conditions et les taux de rabais, en tenant compte des délais de résiliation.
- Etat: mars 2023